



HAL
open science

Peut-on vivre avec les loups en France : il faut une gestion ciblée des loups et des meutes à problèmes

Michel Meuret

► To cite this version:

Michel Meuret. Peut-on vivre avec les loups en France : il faut une gestion ciblée des loups et des meutes à problèmes. La Recherche, 2011, 448, pp.101-102. hal-02644981

HAL Id: hal-02644981

<https://hal.inrae.fr/hal-02644981>

Submitted on 28 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le retour des loups en France nécessite des mesures de protection des troupeaux et d'aide à une profession déjà en difficulté. Sont-elles efficaces ? Faut-il aussi mettre en œuvre une gestion des prédateurs ?

Peut-on vivre avec les loups en France ?

En 1992, le loup est réapparu sur le territoire français. Venu des Abruzzes, en Italie, il a d'abord élu domicile à l'extrême sud des Alpes françaises, dans le massif du Mercantour. Depuis il colonise toutes les Alpes et au-delà. Sa population augmente. Même s'il est difficile de l'évaluer exactement, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), qui en assure le suivi, estime qu'aujourd'hui quelque 200 loups vivent en permanence dans environ 25 zones. Mais ce retour ne va pas sans problème. Il a lieu essentiellement dans des régions de montagnes où le pastoralisme est l'activité agricole principale. Et sur le terrain, la situation est complexe. Si le loup n'est pas une menace pour l'homme, que cet animal sauvage craint, il n'en reste pas moins un prédateur. Les attaques de troupeaux se sont donc multipliées. Pour les éleveurs,

déjà en difficulté, c'est une épreuve de plus. D'où des tensions de plus en plus vives avec les organisations de protection des animaux. La France ayant ratifié la convention de Berne, puis adopté la directive européenne « habitats » de 1992, le loup y est une espèce protégée. Le tuer est strictement interdit, sauf autorisation particulière. L'État, qui s'est engagé par le biais de plans d'action nationaux à maintenir tout à la fois l'élevage et la présence du loup, a mis en place des mesures de protection des troupeaux et d'aides aux éleveurs depuis 1993. Elles obligent ces derniers à changer leurs pratiques. Certains les jugent pénalisantes. Ces mesures sont-elles efficaces ? Suffisantes ? Les avis divergent. Des voix s'élèvent, de plus en plus fortes, en faveur d'une gestion des meutes, à l'instar d'autres pays. Sommes-nous prêts ?

■ **Hélène Le Meur**

Pierre Peyret, accompagnateur en montagne, est coordonnateur « loup » au sein de Ferus, association nationale de protection du loup, de l'ours et du lynx, dont il est membre du conseil d'administration. Il est, par ailleurs, membre du réseau loup-lynx de l'ONCFS.



Michel Meuret est directeur de recherche à l'INRA d'Avignon, écologue et zootechnicien, spécialiste des pratiques pastorales et du comportement des herbivores. Il a coordonné l'ouvrage *Un savoir-faire de bergers*, édité chez Quæ et Educagri en 2010.

Les grandes dates

1990

La France ratifie la convention de Berne de 1979 qui impose une protection stricte du loup en Europe. Le loup devient « espèce intégralement protégée » sur son territoire.

1992

Première observation de loups, dans le Parc national du Mercantour, dans les Alpes-Maritimes.

2004

L'État autorise un quota de prélèvements de loups afin de limiter la prédation.

2008

Début du second plan quadriennal d'action nationale sur le loup, qui vise à gérer et à anticiper les conséquences de l'expansion rapide de cet animal.

« Envisageons sérieusement le retour du loup à l'échelle globale »



Pierre Peyret

Après des décennies d'extermination institutionnalisée (poison, fusil, pièges, primes, etc.), le siècle dernier a regardé sans état d'âme disparaître le loup de notre territoire... En 1992, l'animal fait officiellement son retour dans le Mercantour, après avoir lentement recolonisé les Alpes italiennes depuis le massif des Apennins. Le milieu montagnard et rural qu'il retrouve est en profonde mutation.

L'activité s'y réduit souvent à la gestion forestière et au pastoralisme. Le loup y trouve donc espace et proies en abondance.

Pourtant, sa progression reste étonnamment lente. Moins de 200 loups vivent aujourd'hui sur un territoire assez limité. À quelques exceptions près, en effet, la grande majorité des meutes constituées se localisent dans l'arc alpin français, du Mercantour au Jura. Et, même s'il étend ce territoire, les suivis 2009-2010 de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) montrent une inflexion. Dans le même temps, 38 %

des décès de loup sont d'origine illégale, provoqués par braconnage ou par empoisonnement.

Pourquoi est-ce si difficile de respecter cette espèce, strictement protégée en France depuis 1979 par la Convention de Berne, et de partager avec elle ces territoires ? Comment associer élevage de montagne et protection du loup ?

Tableau de chasse.

Jusqu'à preuve du contraire le loup est un opportuniste et un carnivore exclusif. Tous les ongulés sauvages de notre pays font partie de son tableau de chasse.

Mais pas seulement. Il se nourrit également de brebis, de chèvres... et en tue aussi parfois sans les consommer. Ainsi, pour l'année 2009, un peu plus de 3 000 bêtes ont été victimes d'une attaque (le doute bénéficiant à l'éleveur). Pour soutenir l'élevage en zone à loups, les programmes européens, le plan national loup, via les ministères concernés, aident financièrement les éleveurs et les accompagnent sur le terrain (aides-bergers, cabanes pastorales, etc.). Ils les indemnisent des bêtes tuées. Le suivi scientifique du loup est assuré

entre autres par les services de l'ONCFS. Toutes ces mesures font leurs preuves auprès des éleveurs, bergers, transhumants, qui jouent le jeu. C'est-à-dire

dans des actions d'écobénévolat de protection des troupeaux.

Malgré cela, une dangereuse tentative de restaurer la chasse au loup existe.

Les tirs sont autorisés pour apaiser les tensions, mais ne sont pas une solution viable. Le loup revient tôt ou tard...

qui se dotent de chiens de protection, regroupent les troupeaux la nuit à la bergerie. Les associations qui accompagnent le retour naturel du loup s'engagent aussi depuis longtemps sur le terrain auprès d'éleveurs

Des autorisations de tirs de prélèvement, c'est-à-dire d'élimination du prédateur, existent dans le cadre d'un protocole strict. Il y a peu, il revenait au ministère de l'Écologie de les accorder. Aujourd'hui, les

préfets ont récupéré cette prerogative. Ces actions locales ne s'appuyant sur aucun élément scientifique objectif, nous nous y opposons fermement. Les tirs ont pour but d'apaiser les tensions, mais ne sont pas une solution viable. Le loup revient tôt ou tard...

La question d'une gestion du loup sur notre territoire paraît bien prématurée. Il faudrait que les conditions de protection des troupeaux se montrent inefficaces, ce qui est loin d'être le cas. Il faudrait aussi que l'État s'engage à confier cette mission aux seuls agents de l'ONCFS.

De plus, dans les secteurs

où le loup est en phase de colonisation – potentiellement sur tout le territoire –, toute mesure administrative de destruction mettrait l'espèce en danger. Surtout, certaines meutes étant transfrontalières, une gestion locale pourrait se révéler inefficace.

Envisageons sérieusement le retour du loup à l'échelle globale. Et saisissons là l'occasion inespérée de repenser nos rapports à la nature, de relancer la mise en place de corridors naturels et, quoi qu'en disent certains, de replacer le berger au centre d'un métier : celui de « gardien du troupeau ». ■

« Il faut une gestion ciblée des loups et des meutes à problèmes »



Michel Meuret

Le retour des loups en France est parfois présenté comme le signe de la « bonne santé retrouvée des écosystèmes ». Toute hostilité ou mise en débat critique devient ainsi condamnable. Nous avons tous à nous réjouir d'une nature « ayant repris ses droits ». Mais de quelle nature s'agit-il ? Des grands sanctuaires, comme le Parc de Yellowstone aux États-Unis, où les loups sont

considérés comme espèce « clé de voûte » de l'écosystème, régulant les effectifs excédentaires d'herbivores sauvages ? Assurément, non. Nous sommes en Europe, où les parcs nationaux, régionaux et conservatoires sont aussi pour la plupart des espaces pastoraux. Leurs gestionnaires apprécient le pastoralisme pour sa contribution aux « services écosystémiques ». Des centaines d'espèces sauvages et d'habitats protégés sont concernés, qu'un pâturage habilement conduit permet de mieux conserver en limitant la propagation des broussailles et de

la forêt. Depuis vingt ans, éleveurs et bergers ont bien adapté leurs pratiques aux cahiers des charges agri-environnementaux. Mais aujourd'hui,

L'urgence est de recréer chez les loups une aversion vis-à-vis de l'homme et de son bétail

une espèce, *Canis lupus*, risque à elle seule d'annihiler tous ces efforts. Très opportunistes en matière alimentaire, les loups ne se comportent pas en « clé de voûte » dans notre pays, préférant les proies

faciles : les animaux d'élevage, y compris ceux en pleine santé.

Protection. Depuis des années, la grande majo-

rité des éleveurs des zones concernées a adopté les techniques de protection préconisées : aides-bergers, gros chiens de protection, enclos de nuit du troupeau à placer aux abords des cabanes de bergers. Le bilar

est pour le moins mitigé. D'abord, ces techniques manquent d'efficacité. Les constats officiels dressés en 2009 dans l'arc alpin français ont dénombré 900 attaques et 3 250 ovins tués, et l'année 2010 semble être plus dramatique encore. Ensuite, ces techniques posent autant de problèmes qu'elles n'en résolvent. Partager sa cabane exigüe de montagne avec un aide-berger, employé de l'État, peut se révéler invivable pour le berger ou la bergère. Quant aux 1 500 chiens de protection introduits dans les Alpes, dont le rôle est de tenir tout intrus à distance, leur cohabitation

est difficile avec les randonneurs, ou avec les riverains lorsque les troupeaux pâturent dans les vallées. Enfin, l'obligation de ramener chaque soir le troupeau en enclos dégrade les pelouses de montagne du fait des incessants allers et retours. Cela empêche une bonne gestion pastorale et fait perdre plusieurs heures d'alimentation par jour, ce qui pose surtout problème lorsque les femelles sont en fin de gestation. Le retour systématique en enclos de nuit ou en bergerie n'a de sens qu'en élevage laitier, pour la traite du matin et du soir.

J'ai assisté à un constat d'attaque dressé dans un élevage de Haute-Provence, où 4 brebis avaient été tuées et 7 grièvement blessées. L'attaque s'était déroulée dans une prairie clôturée à moins de 200 mètres du village. Les chiens de protection avaient été débordés.

Effarouchement. Un collègue de l'université de l'Utah, aux États-Unis, très au fait de la question de la prédation dans les Rocheuses, m'accompagnait. D'après lui, nous sommes confrontés en France à des loups qui, en l'absence prolongée de toute action de gestion,

ont exacerbé leur comportement opportuniste.

Afin d'éviter la généralisation du braconnage, il faut développer au plus vite des techniques d'effarouchement actif, visant à recréer chez les loups une aversion vis-à-vis de l'homme et de son bétail. Il faut aussi organiser un suivi, permettant de capturer et d'éliminer si nécessaire les « loups à problème », qualificatif utilisé aux États-Unis et au Canada. Somme toute, depuis 1992, les loups ont été mal accueillis en France, car on leur a laissé croire que le gîte et le couvert leur seraient acquis. ■